

Cahier des charges « huîtres issues d'une production éco-responsable, dans le respect de l'environnement »

Le présent cahier des charges est issu d'une réflexion commune entre conchyliculteurs volontaires et acteurs du territoire, pour développer une conchyliculture durable et solidaire, dans le respect de l'environnement.

Les ostréiculteurs adhérents sont conscients de l'importance de leur appartenance à leur territoire. Leur travail est fortement dépendant de la qualité de l'eau et de la qualité de leur environnement. Pour préserver cet environnement, ils s'engagent à défendre leur territoire et leur qualité d'eau.

Les engagements suivants portent à la fois sur des bonnes pratiques en mer mais aussi à terre. Le cahier des charges présente les principales obligations de l'adhérent.

La démarche présentée ici est une démarche évolutive et de progrès, qui aboutit à l'attribution d'un identifiant garantissant des pratiques respectueuses à la fois de l'environnement et de l'homme. Ces pratiques sont pour certaines à caractère obligatoire. Les autres pratiques sont facultatives, c'est-à-dire que le professionnel doit se les approprier de façon personnelle et progressive au fil des années (dynamique de progression).

VOLET ECONOMIE

1. SYSTEME DE PRODUCTION

a. origine des huîtres

- utilisation de coquillages nés et élevés en milieu nature et d'origine exclusivement naturelle sur 100 % de l'exploitation (*sauf en cas de force majeure*)

b. Schéma des structures

- respect du schéma des structures de la zone et respect d'une grille de densité maximum par poches en fonction des tailles

Nombre maximum d'huîtres par poche	Maillage de la poche (mm)
200	14
500	9
1000	6
2000	4

c balisage

2. ASPECTS SANITAIRES

a. analyses

- mise en place d'une grille plus restrictive que les autocontrôles microbiologiques obligatoires (*Coliformes fécaux, Salmonelles*)

- s'engager à mettre en place une analyse métaux lourds ⁽¹⁾ selon le protocole des analyses de l'Ifremer en partenariat avec les entreprises engagées dans la démarche et se situant dans le même bassin de production. (cf. calendrier en annexe 1)

b. Viser la traçabilité complète

c. lutte contre les nuisibles

- privilégier la lutte biologique

3. QUALITE PRODUIT

-être engagé dans une démarche qualitative du produit (lavage, présentation, aspect, ...)

VOLET ENVIRONNEMENTAL

1. BATIMENTS et ABORDS

a. insertion paysagère

- Préserver, conserver ou reconstituer les paysages adaptés à la situation géographique et climatique (haies, talus, ...)
- Favoriser l'intégration paysagère des bâtiments en mettant en place une végétation appropriée, composée d'essences locales (cf annexe 2 : liste des essences).

b. Entretien

- **nettoyage et entretien régulier des abords du chantier (désherbage mécanique, sans traitements chimiques).**
- limiter voire interdire l'utilisation de substances dangereuses afin de réduire les risques pour l'environnement à terre et en mer, ainsi que pour la santé humaine (cf. annexe 3 : liste des substances selon le code de l'environnement)

c. matériaux

- Favoriser l'emploi de matériaux écologiques (*peintures, bardage bois, type d'isolants, ...*)

2. ENERGIE : « maîtriser ses consommations et ses impacts environnementaux »

- limiter la consommation d'énergie électrique (par exemple : être engagé dans une démarche citoyenne type système Ecowatt, ...)

¹ **Métaux lourds** : mercure (Hg), cadmium (Cd), plomb (Pb), zinc (Zn), cuivre (Cu)

- favoriser les énergies renouvelables (implantation de panneaux solaires, éoliennes, ...)
- privilégier des véhicules et machines moins polluantes (bicarburation, moteurs à gaz, ..)
- Raisonner ses déplacements

3. DECHETS : « réduire, trier et valoriser »

L'engagement dans le cahier des charges est conditionné entre autres par :

- L'interdiction de brûler ses déchets plastique.
- la mise en place d'un tri sélectif ((emballages, hydrocarbures usagés, verres, compost, papiers, métaux, ...)).

a. déchets à terre

- privilégier des emballages constitués de matériaux sains et recyclables (privilégier le bois, ...)
- gérer au mieux ses approvisionnements

b. déchets issus de la production en mer

- trier et recycler les déchets (poches, mannes, ferraille, ...)
- assurer un recyclage régulier des déchets coquilliers de façon individuelle ou collective.
- limiter les pollutions olfactives liées à l'entreposage des déchets coquilliers
- nettoyer des déchets sur les parcs
-

4. GESTION DE L'EAU

- économiser l'eau douce
- essayer au maximum de récupérer les eaux de pluie
- maîtriser son système d'assainissement (entretien, surveillance, gestion)

VOLET SOCIAL - HUMAIN - SOLIDAIRE

1. COMMUNAUTE DES ADHERENTS

Les professionnels s'engagent à privilégier entre adhérents :

- l'entraide,
- la mutualisation des moyens,
- la formation

Les adhérents s'engagent à participer au groupe de réflexion pour faire évoluer le cahier des charges (évolution participative et citoyenne).

2. GOUVERNANCE

Les adhérents au présent cahier des charges s'engagent à respecter les préconisations et à mettre en œuvre les actions définies

Les adhérents s'engagent à participer au moins une fois par an au groupe de réflexion (cf. paragraphe 1 du volet social / humain / solidaire)

Les adhérents acceptent d'être contrôlés par le réseau Cohérence dans un souci de transparence. Ce suivi effectué par le Réseau Cohérence s'inscrit dans une démarche participative. Les adhérents s'engagent à faire évoluer leurs pratiques en fonction des préconisations du présent cahier des charges.

Implication du personnel à la démarche

3. COMMUNICATION

Les adhérents s'engagent à informer leurs clients, le grand public, ... de la démarche COHERENCE.

Les adhérents s'engagent à apposer le logo COHERENCE sur les produits concernés.

4 SOLIDARITE

- Engagement dans des associations à caractère solidaire
- Accueil de stagiaires
- ...

POINTS FORTS DU CAHIER DES CHARGES

(éléments minimum à respecter si l'on veut s'inscrire dans la démarche) =

Critère à respecter	Indicateur de suivi (mesurable)
Huîtres 100 % naturelles Nées et élevées en milieu naturel	Bons de transport à conserver, registre entrées sorties
Gestion des déchets	Aspect visuel
Engagement solidaire	Participation à 1 réunion par an
Respect du schéma des structures	Comptage des poches Evaluation des densités
Entretien des abords	Aspect visuel

ANNEXE 1 : organisation des analyses

Les ostréiculteurs, en fonction de l'ordre dans lequel ils se sont engagés dans la démarche, effectueront leurs analyses selon le calendrier suivant (2 analyses sur 5 ans en moyenne).

Ostréiculteurs par ordre de signature de leur engagement		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année
Zone amont d'une ligne Ste Hélène Pointe de la Vieille Chapelle - Locoal Roch Vianne	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	...					
Zone aval d'une ligne Ste Hélène Pointe de la Vieille Chapelle - Locoal Roch Vianne	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
					

ANNEXE 2 : liste des essences locales bretonnes

En attente d'une réponse du CAUE

ANNEXE 3 : liste des substances dangereuses selon le code de l'environnement